



Commissaires aux comptes

Jocelyne CHAPUT

Philippe BORDERE

Virginie REIGUE-LAURENT

## **Association Territoriale des Pupilles de l'Enseignement Public – AT PEP 87-24**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

SAS AUDITEURS ASSOCIES, 26 rue Atlantis, Parc d'Ester – BP 96981  
87069 Limoges Cedex  
Téléphone : 05 55 10 22 00 - Fax : 05 55 77 44 77

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux comptes de Grande Aquitaine  
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €  
RCS Limoges B 399 315 829

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association **AT PEP 87-24**,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AT PEP 87-24** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

## **Association Territoriale des Pupilles de l'Enseignement Public AT PEP 87-24**

Siège social : 2 rue de Furth – 87000 LIMOGES  
SIRET 778 073 569 00205

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 13 juin 2024

Le commissaire aux comptes



**AUDITEURS ASSOCIES**

Virginie REIGUE LAURENT

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	33 476	33 476		
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	74 418	42 950	31 467	
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	107 894	76 427	31 467	36 382	
	Immobilisations corporelles	Terrains	594 212	106 108	488 104	427 906
		Constructions	9 025 556	4 508 303	4 517 253	3 513 944
		Inst. techniques, mat.out.industriels	3 010 284	2 151 598	858 685	604 500
Immobilisations corporelles en cours		1 080		1 080	346 898	
Avances et acomptes		1 828		1 828		
TOTAL	12 632 961	6 766 010	5 866 951	4 893 250		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	2 151		2 151	605	
	Autres titres immobilisés	10 119		10 119	10 152	
	Prêts	83 366		83 366	77 430	
	Autres	8 729		8 729	5 953	
	TOTAL	104 366		104 366	94 141	
Total I		12 845 223	6 842 437	6 002 785	5 023 774	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	450 546	3 548	446 997	197 097
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	844 686		844 686	763 819
	TOTAL	1 295 233	3 548	1 291 684	960 916	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	5 093 386		5 093 386	4 587 695
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		997 922		997 922	1 164 569	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		25 800		25 800	23 184	
Total II		7 412 342	3 548	7 408 794	6 736 366	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		20 257 566	6 845 986	13 411 580	11 760 140	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	365 151	241 978
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles	10 000	10 000
	Réserves pour projet de l'entité	10 000	10 000
Autres	5 214 300	4 084 883	
<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>4 909 973</i>	<i>3 860 923</i>	
Report à nouveau	452 657	684 144	
<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-85 182</i>	<i>93 092</i>	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	107 438	320 895	
<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>107 438</i>	<i>320 895</i>	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>6 159 548</b>	<b>5 351 902</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	552 064	591 744	
Provisions réglementées	237 948	188 951	
<b>Total I</b>	<b>6 949 561</b>	<b>6 132 598</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	721 659	675 601
<b>Total II</b>	<b>721 659</b>	<b>675 601</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	92 115	69 668
	Provisions pour charges	64 553	109 432
<b>Total III</b>	<b>156 669</b>	<b>179 100</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	3 257 325	2 773 508
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	3 157	2 657
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	417 431	303 984
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 888 245	1 662 369
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 654	
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	15 874	30 319	
<b>Total IV</b>	<b>5 583 690</b>	<b>4 772 839</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (i+i bis+ii+iii+iv+v)</b>		<b>13 411 580</b>	<b>11 760 140</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (2) Dont emprunts participatifs		CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

PEP 87

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	3 467	2 375
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	296	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	1 517 311	1 325 436
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	15 868 486	12 259 868
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	5 500	3 662
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	31 678	8 219
	Mécénats	81	
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		111 935	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	91 851	100 258	
Utilisations des fonds dédiés	82 288	81 143	
Autres produits	191 927	195 158	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>17 787 389</b>	<b>14 084 395</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>	2 745 132	1 959 668
	Aides financières	441	719
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 200 003	960 857
	Salaires et traitements	9 407 253	7 260 969
	Charges sociales	3 583 069	2 865 819
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	661 729	493 423
	Dotations aux provisions	10 642	58 905
	Reports en fonds dédiés	120 544	136 668
	Autres charges	51 759	31 468
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>17 780 576</b>	<b>13 768 500</b>
		<b>1. Résultat d'exploitation I</b>	<b>3 894 894</b>

Éditée à partir de l'annexe V.14.0

DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

PEP 87

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations	8 334	4 499
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	89 611	15 577
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 987	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		102 933	20 076
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	53 477	53 641
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		53 477	53 641
2. Résultat financier (III-IV)		49 456	-33 564
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		56 268	282 330
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	12 572	15 521
	Sur opérations en capital	93 950	41 163
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	30 000	2 143
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	136 523	58 828
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	33 828	119
	Sur opérations en capital	34 200	12 611
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 323	7 531
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	85 352	20 262
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		51 170	38 565
Participation des salariés aux résultats		VII	
Impôts sur les bénéfices		VIII	
Total des produits (I + III + V)		18 026 845	14 163 300
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		17 919 406	13 842 404
EXCÉDENT OU DÉFICIT		107 438	320 895
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		107 438	320 895
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		92 662	91 790
Bénévolat			
Total		92 662	91 790
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		53 702	55 240
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
		38 960	36 550
		92 662	91 790

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



# PEP 87

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le  
31 décembre 2023**

Ce rapport contient 19 pages

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Informations concernant l'association</b>	<b>1</b>
1.1	Objet social	1
1.2	Moyens mis en œuvre	1
<b>2</b>	<b>Faits majeurs de l'exercice</b>	<b>3</b>
2.1	Événements principaux de l'exercice	3
2.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
2.2.1	Présentation des comptes	4
2.2.2	Méthode Comptable	4
2.2.2.1	<i>Méthode générale</i>	4
2.2.2.2	<i>Changements des méthodes comptables et impacts sur les comptes annuels</i>	4
<b>3</b>	<b>Informations relatives au bilan</b>	<b>5</b>
3.1	Actif	5
3.1.1	Tableau des immobilisations	5
3.1.2	Tableau des amortissements	5
3.1.3	Immobilisations financières	7
3.1.4	Créances	7
3.1.5	Tableau des dépréciations d'actifs	7
3.2	Passif	8
3.2.1	Fonds propres	8
3.2.2	Détermination du résultat effectif et administratif	9
3.2.3	Subventions d'investissements	9
3.2.4	Provisions règlementées	10
3.2.5	Provisions pour risques et charges	10
3.2.6	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	11
3.2.7	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	11
3.2.8	Etat des dettes	12
<b>4</b>	<b>Informations relatives au compte de résultat</b>	<b>13</b>
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	13
4.2	Ventilation de l'effectif moyen	13
4.3	Contributions volontaires en nature	13
<b>5</b>	<b>Autres informations</b>	<b>14</b>
5.1	Honoraires des commissaires aux comptes	14
5.2	Engagements donnés	14
5.3	Information relative à la rémunération des dirigeants	15



5.4	Information concernant la fusion	15
5.4.1	Contexte de la fusion	15
5.4.2	Modalités de valorisation	16
5.5	Information concernant les litiges en cours	16

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

# 1 Informations concernant l'association

## 1.1 Objet social

Fondée sur les valeurs de laïcité et de solidarité, l'association favorise et complète l'action de l'enseignement public. Elle contribue à l'éducation et à la formation des enfants, des adolescents et des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap. Elle participe à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire :

- Elle leur apporte un accompagnement matériel et moral ;
- Elle prend toute mesure leur permettant l'accès aux établissements d'enseignement public, aux établissements qui leur offrent de façon permanente ou temporaire un cadre de vie facilitant leur épanouissement et notamment aux établissements et services spécialisés ;
- Elle crée, administre et gère les établissements et services, organise toutes activités concourant à la réalisation de ces buts ;
- Elle participe au développement local en s'impliquant dans les manifestations à caractère social et culturel.

## 1.2 Moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre sont structurés en quatre pôles.

### Le Pôle Ambulatoire

Le Pôle Ambulatoire propose un accueil sans hébergement et de durée de vie variable à des enfants et adolescents, entre 0 à 20 ans, qui rencontrent des difficultés diverses, avec ou sans handicap reconnu.

4 établissements : CAMSP, SESSAD et 2 CMPP

### Le Pôle Accompagnement Global et Continu

Pour participer à l'évolution vers une société inclusive et permettre l'accessibilité universelle par le partage de projet et d'actions, il est indispensable de penser un accompagnement global prenant en compte les aspects éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques. La déclinaison des valeurs associatives prend une dimension particulière dans ces établissements avec hébergement, qui représentent les lieux de vie des personnes accompagnées, de l'enfance à l'âge adulte.

2 établissements : Foyer de Vie et IME.

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1



### Le Pôle Petite Enfance

Depuis 2013, les PEP 87 ont développé des actions dans le champs de la petite enfance, en gérant des établissements d'accueil du jeune enfant. Ce pôle ouvre l'action associative en direction des jeunes enfants non encore scolarisés, vers le domaine de l'éducation et des loisirs et s'inscrit dans une dynamique de parcours de vie, de prévention, de sensibilisation à la différence avec l'accueil d'enfants en situation de handicap et de soutien à la parentalité

7 établissements : 5 multi-accueils, 1 micro-crèche et l'espace familles.

### Le Pôle Elèves à Besoins particuliers

L'association entend poursuivre et réaffirmer l'action engagée depuis ses origines en direction des élèves et des familles en situation de fragilité. L'objectif commun est de permettre à ces jeunes de suivre ou de poursuivre leur scolarité, en soutenant l'accès aux apprentissages, directement ou indirectement.

2 établissements : 2 SAPAD.



## 2 Faits majeurs de l'exercice

### 2.1 Événements principaux de l'exercice

Fusion-absorption de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Dordogne (PEP 24) au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Elle a pour objet et moyens :

Fondée sur les valeurs de laïcité et de solidarité, l'association favorise et complète l'action de l'Enseignement Public. Elle contribue à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes, tout particulièrement de ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou en situation de handicap. Elle participe à leur éducation, à leur formation et à leur insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire :

- a) Elle leur apporte un soutien matériel et moral ;
- b) Elle prend toute mesure leur permettant l'accès aux établissements d'enseignement public, aux établissements qui leur offrent de façon permanente ou temporaire un cadre de vie facilitant leur épanouissement et notamment aux établissements et services spécialisés ;
- c) Elle crée, administre et gère les établissements et services, organise toutes activités concourant à la réalisation de ces buts ;
- d) Elle participe au développement local en s'impliquant dans les manifestations à caractère social et culturel. »

L'association gère une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) pouvant accueillir jusqu'à 50 jeunes mineurs ou adultes âgés de 3 à 21 ans.



## **2.2 Principes, règles et méthodes comptables**

### **2.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

### **2.2.2 Méthode Comptable**

#### **2.2.2.1 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### **2.2.2.2 Changements des méthodes comptables et impacts sur les comptes annuels**

Aucun changement de méthode comptable n'a été répertorié sur l'exercice.



### 3 Informations relatives au bilan

#### 3.1 Actif

##### 3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Apport PEP 24	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	93 596	14 882	583		107 895
Immobilisations corporelles	10 922 788	808 623	297 811	1 196 454	12 630 054
Immobilisations en cours	346 898	105 131	452 849	1 900	1 080
Avances et acomptes	-	1 828			1 828
Immobilisations financières	94 141	1 154	733	9 804	104 366
<b>TOTAL</b>	<b>11 457 423</b>	<b>931 618</b>	<b>751 976</b>	<b>1 208 158</b>	<b>12 845 223</b>

##### 3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	58 438	18 572	583	76 427
Immobilisations corporelles	6 375 211	651 917	261 117	6 766 011
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 433 649</b>	<b>670 489</b>	<b>261 700</b>	<b>6 842 438</b>

##### 3.1.2.1 Méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 et 10 ans
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 et 3 ans



### 3.1.2.2 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Logiciels : 14 882 €
- Agencements et Constructions : 481 225 €
- Matériels et outillage : 52 455 €
- Installations générales : 5 136 €
- Matériels de transport : 188 755 €
- Matériel de bureau et informatique : 47 497 €
- Mobilier : 33 556 €

Les sorties réalisées au cours de l'exercice sont représentées par :

- Logiciels : 583 €
- Agencements et Constructions : 85 373 €
- Matériels et outillage : 46 084 €
- Matériels de transport : 58 110 €
- Matériel de bureau et informatique : 100 835 €
- Mobilier : 7 411 €

### 3.1.2.3 Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	2 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 20 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 20 ans

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

6



### 3.1.3 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	2 151
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	10 120
Prêts	83 366
Dépôts et cautionnements	8 730

### 3.1.4 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	450 546	450 546	
Autres	844 687	844 687	
Charges constatées d'avance	25 801	25 801	
<b>TOTAL</b>	<b>1 321 034</b>	<b>1 321 034</b>	<b>-</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

### 3.1.5 Tableau des dépréciations d'actifs

	Dépréciations début exercice	Dotations	Reprises	Dépréciations fin d'exercice
Immobilisations	0			0
Stocks	0			0
Créances (subventions à recevoir)	18 591	751	15 793	3 549

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

7



## 3.2 Passif

### 3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Apport PEP 24	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	-				-
Fonds propres statutaires	-				-
Fonds propres complémentaires	241 979			123 173	365 152
Fonds associatifs sans droit de reprise	-				-
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	-				-
Fonds propres statutaires	-				-
Fonds propres complémentaires	-				-
Apports	-				-
Legs et donations	-				-
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-				-
<b>Écarts de réévaluation</b>	-				-
<b>Réserves</b>	-				-
Réserves statutaires ou contractuelles	10 000				10 000
Réserves pour projet de l'entité	10 000				10 000
Réserves	-				-
Autres	4 084 884	355 375	43 494	817 536	5 214 301
<b>Report à nouveau</b>	684 145	405 089	396 075	- 240 502	452 657
<i>dont résultat des activités sous gestion contrôlée</i>	93 092	405 089	392 733	- 190 632	- 85 184
<b>Excédents ou déficits</b>	320 896	107 439	320 896		107 439
<i>dont résultat des activités sous gestion contrôlée</i>	243 871	113 531	243 871		113 531

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

8



### 3.2.2 Détermination du résultat effectif et administratif

Libellés	Résultat comptable	Reprise résultat affecté à la réduction des charges/produits d'exploitation	Résultat effectif	Retraitements CRETON	Compensation des charges d'amortissement	Reprise résultat affecté au financement de mesures d'exploitation	Résultat compte administratif	Dont var. congés à neutraliser
IME	15 055,98		15 055,98	63 045,82			78 101,80	20 575,00
CMPP	26 024,87		26 024,87				26 024,87	5 835,00
MECS	35 360,96	-46 110,82	-10 749,86				-10 749,86	2 478,00
CAMSP	90 089,75		90 089,75		9 000,00		99 089,75	10 848,00
SESSAD	21 992,66		21 992,66		5 470,00		27 462,66	12 370,00
FOYER DE VIE	-79 905,63		-79 905,63		6 739,00	10 000,00	-63 166,63	754,00
SIEGE	4 912,66		4 912,66		7 645,00	6 874,40	19 432,06	-8 867,00
Total établissement sous gestion contrôlée	113 531,25	-46 110,82	67 420,43	63 045,82	28 854,00	16 874,40	176 194,65	43 993,00
Etablissements hors loi 2002-2	-10 635,79							
Retraitement	4 543,25							
Total activité sous gestion propre	-6 092,54							
<b>Total</b>	<b>107 438,71</b>	<b>-46 110,82</b>	<b>67 420,43</b>	<b>63 045,82</b>	<b>28 854,00</b>	<b>16 874,40</b>	<b>176 194,65</b>	<b>43 993,00</b>

Le règlement ANC 2019-04 prévoit désormais le traitement des charges ou produits de variations congés payés dans l'affectation du résultat administratif et non dans sa détermination comme le prévoyait l'avis 2007-05 du CNC.

### 3.2.3 Subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
<b>Subventions d'investissements</b>	Montant global			Montant global
<b>Montant nominal</b>	1 188 370	6 730	3 805	1 191 295
<b>Quotes-parts virées au résultat</b>	596 625	42 605		639 230
<b>Montant net en fonds propres</b>	591 745	- 35 875	3 805	552 065



### 3.2.4 Provisions réglementées

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Apport PEP 24	Provision à la fin de l'exercice
Provisions réserve de trésorerie	-				-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-				-
Différence sur réalisation d'immobilisation	187 657	17 324		22 254	227 235
Provisions afférentes aux plus values nettes d'actif circulant	1 294			9 420	10 713
<b>TOTAL</b>	<b>188 951</b>	<b>17 324</b>		<b>31 673</b>	<b>237 948</b>

### 3.2.5 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Apport PEP 24	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	69 668		3 735	26 182	92 115
Provisions pour charges	109 433	9 892	54 771		64 554
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire					
<b>TOTAL</b>	<b>179 101</b>	<b>9 892</b>	<b>58 506</b>	<b>26 182</b>	<b>156 669</b>

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
10



### 3.2.6 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Non provisionné et non externalisé	Externalisé	TOTAL
I. D. R.	746 457	343 588	1 090 045
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3.5 %
- Taux de turnover faible

### 3.2.7 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

#### 3.2.7.1 Subventions de fonctionnement affectées

Libellés	Montant des fonds affectés au projet (2)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice => (7894) B	Utilisation en cours d'exercice => remboursement nt	Methode prospective E	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) D=A-B+C+E	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices D=A-B+C+E
Subvention d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	661 988	661 988	78 224			99 177	682 941	
<b>TOTAL</b>	<b>661 988</b>	<b>661 988</b>	<b>78 224</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>99 177</b>	<b>682 941</b>	<b>-</b>

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



3.2.7.2 Dons manuels, legs et donations affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Apport PEP 24	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	(2)	A	B	C	D	E=A-B+C+D
Ressources						
- Dons manuels	13 613	13 613	4 064	21 367	7 802	38 719
<i>sous-total</i>	13 613	13 613	4 064	21 367	7 802	38 719
- Legs et donations						
<i>sous-total</i>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	13 613	13 613	4 064	21 367	7 802	38 719

(1) A regrouper le cas échéant.

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant total des ressources provenant de la générosité publique affectées à chacun des projets avec mention de l'année d'attribution. Le montant total correspond aux fonds affectés lors des exercices antérieurs et lors de l'exercice en cours.

3.2.8 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	9 163	9 163		
- à plus de 2 ans à l'origine	3 248 162	293 543	1 068 118	1 886 501
Emprunts et dettes financières divers (2)	3 158	3 158		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	417 432	417 432		
Dettes fiscales et sociales	1 888 246	1 888 246		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 655	1 655		
Produits constatés d'avance	15 875	15 875		
<b>TOTAL</b>	5 583 690	2 629 071	1 068 118	1 886 501
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	795 918			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	313 962			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

12

## 4 Informations relatives au compte de résultat

### 4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	1 521 075
Subventions et concours publics	15 868 486
Ressources liées à la générosité du public	31 760
Reprises s/provisions et transferts de charges	91 852
Versements	
Autres produits	274 216
<b>Total</b>	<b>17 787 389</b>

Les subventions et concours publics peuvent être composés le cas échéant de versements financeurs distincts.

### 4.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	39,90	
Non cadres	240,21	-
-		
<b>TOTAL</b>	<b>280,11</b>	<b>-</b>

### 4.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant
Locaux mis à disposition par la mairie de Bonnac la Cote : CALIN ET GALIPETTES	22 500,00
Contribution en nature mairie de Bessines : ARC EN CIEL	22 948,00
Contributions bénévoles : VIE ASSOCIATIVE	38 960,00
Contributions en nature mairie de Rilhac Rancon : LOU PITCHOUNET	8 254,00
<b>TOTAL</b>	<b>92 662,00</b>

Ce tableau retranscrit les contributions volontaires en nature significatives comptabilisées dans les comptes annuels 2023.



## 5 Autres informations

### 5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 000	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal		
Honoraires totaux	10 000	

### 5.2 Engagements donnés

- **Prêt auprès de la CDC :**

L'emprunt contracté en 2013 par l'association pour acquérir l'immeuble hébergeant le foyer de vie de Bosmie l'Aiguille, a été garanti à hauteur de 599 500 € par le Conseil Général de la Haute-Vienne et à hauteur de 599 500 € par la mairie de Bosmie l'Aiguille.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 686 927 €.

- **Prêt auprès de la Caisse d'Epargne :**

L'emprunt contracté en 2017 par l'association pour acquérir le bâtiment du Roussillon a été garanti à hauteur de 884 784 € par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 619 711.68 €.

- **Prêt auprès de la BFCC :**

Le rachat de prêt contracté en 2021 par la MECS de Bione de 510 693€ sur 15 ans pour les bâtiments de Jumilhac a été garanti à hauteur de 357 485 € par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 436 508.49 €.

CE DOCUMENT VISE PAR NOS SOINS EST INDISSOCIABLE  
DE NOTRE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

14



Le rachat de prêt contracté en 2021 par la MECS de Bione de 245 849€ sur 10 ans pour les bâtiments de Jumilhac a été garanti à hauteur de 122 925 € par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 191 387.08 €.

### **5.3 Information relative à la rémunération des dirigeants**

En application de la Loi 2006-586 du 23 Mai 2006, il est signalé que le montant global des rémunérations visées à l'article 20 pour l'exercice 2023 s'élève à : NEANT (la mention de cette information conduirait à divulguer une information individuelle).

### **5.4 Information concernant la fusion**

#### **5.4.1 Contexte de la fusion**

La présente fusion est dictée par les motifs suivants :

- respecter les principes fondateurs de chacune des associations et consacrer leurs valeurs communes (laïcité, solidarité, égalité et citoyenneté),
- permettre la poursuite de l'activité et de l'ensemble des services des associations parties,
- être une source de propositions vis-à-vis des autorités de tarification et de contrôle et montrer une capacité à évoluer et à anticiper les demandes et besoins du secteur,
- atteindre une taille critique suffisante qui permettra la pérennisation des activités et être un acteur majeur du handicap, de la petite enfance et de la protection de l'enfance au niveau local et régional,
- assurer au sein d'une même structure juridique toutes les activités réparties aujourd'hui sur les deux entités et réaliser ainsi une simplification du fonctionnement juridique et administratif.

De plus, les associations PEP 87 et PEP 24 sont toutes deux affiliées à la Fédération Générale des PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP), reconnue d'utilité publique qui œuvre depuis plus de 100 ans dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, du médico-social et de la santé sur tout le territoire français.



## 5.4.2 Modalités de valorisation

L'apport des éléments d'actif et de passif est fait sur la base des valeurs réelles qui correspond à la valeur nette comptable. Concernant les biens immobiliers, la valeur réelle a été arrêtée entre les parties au vu d'estimations réalisées par des professionnels de l'immobilier.

Détail de l'apport :

ACTIFS		PASSIFS	
Immobilisations corporelles	1 198 354	Fonds dédiés	7 802
Immobilisations financières	9 804	Provisions pour risques	56 182
Créances	293 026	Emprunts et dettes	797 022
Disponibilités	450 141	Dettes fournisseurs	51 323
Charges constatées d'avance	2 814	Dettes sociales et fiscales	309 930
<b>TOTAL</b>	<b>1 954 140</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 222 259</b>

L'actif net est de 731 880 €.

Dont :

- Fonds associatifs établissement sous contrôle des tiers financeurs : 577 034 €
- Apport sans droit de reprise : 123 173 €

## 5.5 Information concernant les litiges en cours

Un litige prud'hommal avec un salarié est toujours en cours au 31 décembre 2023.

L'association PEP 87 ne disposant pas, au moment de l'arrêté des comptes, de tous les éléments lui permettant d'évaluer un risque financier éventuel, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes annuels clos au 31/12/2023.